



MÉTAUX DE BATTERIE PATRIOT INC.

PROJET MINIER SHAAKICHUWAANAAN

RÉPONSES AU SOMMAIRE DES QUESTIONS de
l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

Eeyou Istchee Baie-James, Nord-du-Québec, Québec

Avril 2025

TSX: PMET - ASX: PMT - OTCQX: PMETF



TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	Questions pour éclairer la décision de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada sur la nécessité d'une évaluation d'impact (Tableau I).....	4
2.1.	Conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones	4
2.2.	Droits des peuples autochtones	5
2.3.	Utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones.....	6
3.	Autres commentaires, conseils et recommandations (Tableau II).....	7
3.1.	Activités, conception du projet et solutions de rechange	7
3.2.	Conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones	8
3.3.	Effets cumulatifs	10
3.4.	Permis et autorisations	11
3.5.	Poissons et l'habitat du poisson.....	12
3.6.	Utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones.....	15
3.7.	Varia (autres facteurs jugés pertinents par le comité).....	17
4.	Conclusion	18



I. INTRODUCTION

Conformément au paragraphe 15(1) de la *Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)*, le promoteur doit fournir au comité une réponse expliquant comment il entend traiter les questions soulevées dans le tableau I du Sommaire des questions (SDQ), et ce, au plus tard le 15 avril 2025.

Le comité conjoint d'évaluation (le comité), composé de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) et du Gouvernement de la Nation Crie (GNC), a mené une période de consultation publique du 19 février au 16 mars 2025. Au cours de cette période, les participants ont été invités à formuler des commentaires sur le résumé de la description initiale du projet minier Shaakichiuwaanaan (le projet).

À la suite de cette consultation, un Sommaire des questions (SDQ), reflétant les commentaires reçus par le comité, a été transmis à Métaux de Batterie Patriot inc. (Patriot Battery Metals inc.) le 26 mars 2025.

Selon la description actuelle du projet et les commentaires recueillis, nous comprenons que l'Agence analysera les effets négatifs potentiels relevant de la compétence fédérale, et déterminera s'il est nécessaire de soumettre le projet à une évaluation d'impact.

Le présent document présente donc les réponses aux questions formulées dans le cadre du SDQ, en lien avec le projet minier Shaakichiuwaanaan.



2. QUESTIONS POUR ÉCLAIRER LA DÉCISION DE L'AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE ÉVALUATION D'IMPACT (TABLEAU 1)

2.1. Conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones

Question 1

Décrire brièvement les effets potentiels de la modification de la qualité de l'eau (souterraine et de surface) sur la santé des peuples autochtones due à la présence de contaminants, y compris l'arsenic.

Réponse

Une étude géochimique est en cours pour comprendre le potentiel des stériles et des résidus à générer des acides et à lixivier des métaux. Cette étude s'appuie sur un certain nombre d'échantillons de roche prélevés dans des carottes de forage en 2023, ainsi que sur des résidus créés en laboratoire pour imiter les résidus qui seront créés par l'usine de traitement de DMS. Les échantillons de stériles ont été soumis à des tests cinétiques et statiques par un laboratoire accrédité dans des cellules d'humidité pendant plus de 80 semaines. Des tests en colonne sont également en cours dans un laboratoire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

En fonction des résultats des essais et de la classification des stériles, certains des amas de stériles proposés pourraient nécessiter une étanchéisation à l'aide d'une géomembrane ainsi qu'un système de collecte des eaux de contact pour traitement, si nécessaire. Si une station de traitement des eaux est requise, l'eau traitée (effluent) respectera les normes de qualité de l'eau provinciales et fédérales.

En ce qui concerne la santé des Autochtones, l'eau potable ainsi que l'accumulation de contaminants dans les aliments traditionnels (poissons, animaux et végétation) feront partie de l'évaluation des effets, avec l'objectif de mettre en place des mesures d'atténuation permettant de préserver la santé des utilisateurs du territoire.

Les activités de consultation ont inclus des entrevues de groupe et individuelles visant à comprendre l'utilisation traditionnelle du territoire dans la zone d'étude du projet, y compris l'emplacement des sources d'eau potable et les renseignements sur la flore et la faune consommées.



2.2. Droits des peuples autochtones

Question 2

Décrire brièvement les impacts potentiels du projet sur les droits des peuples autochtones du Canada, tels que reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, résultant notamment des effets potentiels du projet sur la navigation et de la dérivation partielle du lac 01. Décrire brièvement les mesures d'atténuation proposées pour contrer ces impacts.

Réponse

Aucun impact sur la navigation n'est prévu à la suite du projet. Les activités de consultation ont inclus des entretiens de groupe et individuels pour comprendre l'utilisation traditionnelle des terres dans la zone d'étude du projet, y compris la navigation et les itinéraires de voyage.

Les voies navigables touchées comprendront le lac 01 (surimpression) et une rivière reliant le lac 01 et le lac 27 (augmentation du débit). Il est également possible que le débit de certaines petites rivières ou ruisseaux de la zone d'étude diminue.

Selon les informations reçues des utilisateurs du territoire, ni le lac ni la rivière ne sont utilisés ou n'ont été traditionnellement utilisés pour la navigation.



2.3. Utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones

Question 3

Fournir des renseignements concernant l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones sur le site du projet ou à proximité et décrire les effets potentiels du projet sur ces usages (p. ex. plantes médicinales, sécurité alimentaire, viande sauvage, baies, eau potable, pratiques spirituelles). Il est notamment question des effets en lien aux émissions de contaminants dans l'environnement (p.ex. air, sol, eau et nourriture traditionnelle) et les effets cumulatifs sur la santé. La perception de contamination pourrait avoir un impact sur la pratique des activités traditionnelles.

Réponse

Des entretiens sur l'utilisation traditionnelle des terres ont eu lieu avec trois détenteurs de droits de chasse et leurs familles. L'accent a été mis principalement sur le maître de trappe CH39 et sa famille, car le projet et ses activités se dérouleront entièrement dans cette zone de chasse.

Des entretiens ont également eu lieu avec le maître de trappe et les familles territoires M02A et VC26, qui sont situées à proximité du projet prévu. L'utilisation traditionnelle des terres et de l'eau dans la zone directe du développement prévu n'a pas été mise en évidence par les utilisateurs des terres. Les utilisations traditionnelles dans la zone d'étude du projet et sur les terrains de trappage identifiés, détaillées lors des entretiens et des réunions, comprennent : les camps, les sources d'eau potable, les lieux de rassemblement, les itinéraires de voyage, les activités de pêche, la chasse à l'oie, la chasse à l'orignal et au caribou, la cueillette de baies.

Certains résultats préliminaires de la collecte de données de base ont été partagés avec des membres des communautés autochtones, et des préoccupations ont été soulevées concernant les répercussions sur leur mode de vie cri. À mesure que le projet progressera, davantage d'informations seront communiquées concernant les effets du projet sur les usages traditionnels.



3. AUTRES COMMENTAIRES, CONSEILS ET RECOMMANDATIONS (TABLEAU 11)

3.1. Activités, conception du projet et solutions de rechange

Question 1

Il est important de fournir des renseignements sur la possibilité de remblaiement de la fosse avec les déchets minier.

Réponse

L'équipe chargée de l'étude de faisabilité a déterminé que le dépôt de stériles et de résidus dans la mine à ciel ouvert n'est pas possible car cela stériliserait les ressources indiquées sous le fond de la mine à ciel ouvert, ce qui ne permettrait pas l'exploitation future potentielle des ressources si la situation économique s'améliorait à l'avenir.



3.2. Conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones

Question 2

Il existe des préoccupations sur la sécurité des femmes autochtones et l'ouverture du territoire pouvant augmenter les risques de trafic humain et de trafic de drogues.

Réponse

Des études ont montré que les femmes et les filles autochtones peuvent être touchées de manière disproportionnée par les changements sociaux dus aux projets de développement des ressources naturelles, y compris les actes de violence¹. Patriot s'engage à réduire ces impacts potentiels par le biais d'un certain nombre de mesures, comme le recommande le rapport *Évaluation d'impact et appels à la justice concernant les FFADA*.

Tout le personnel de Patriot reçoit une formation sur la sensibilité culturelle, qui présente un bref historique de l'utilisation par le peuple cri du territoire où se trouve le projet, de l'utilisation actuelle et des pratiques culturelles globales. Les ressources sur place pour les peuples autochtones seront intégrées au futur projet minier, y compris un centre culturel qui fournira des conseils, des services de défense des droits et un espace pour les pratiques culturelles.

L'intégration des commentaires du public est essentielle à l'approche de consultation de Patriot, comme indiqué dans notre politique de consultation. Eeyou Istchee est également une juridiction canadienne unique qui intègre la participation et l'évaluation des Autochtones directement dans le processus d'évaluation des impacts, par l'intermédiaire du COMEX.

¹ Pour en savoir plus, voir l'étude de Narratives Inc. (2019) commandée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada : *Évaluation d'impact et appels à la justice concernant les FFADA*. <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/etudes-femmes-autochtones.html>



Question 3

Il existe des préoccupations quant aux effets psychosociaux et sur la santé mentale déclenchés par le début du processus d'évaluation d'impact du projet. Le projet peut susciter des attentes, mais aussi des inquiétudes, du stress, de l'anxiété, de la détresse émotionnelle et des perceptions divergentes au sein des communautés.

Réponse

Nous collaborons avec le Grand Conseil des Cris (GCC) ainsi qu'avec d'autres communautés crises (par exemple, Wemindji) afin de favoriser une meilleure compréhension de l'impact qu'un projet minier en exploitation peut avoir sur une communauté. Le GCC a organisé plusieurs séances d'information pour expliquer le processus d'évaluation des impacts ainsi que les différentes phases d'un projet minier, allant de l'exploration minérale au développement, à l'exploitation et à la fermeture, en mettant particulièrement l'accent sur les attentes envers la communauté à chaque étape du projet.

Patriot reconnaît l'importance d'établir une relation avec les membres de la communauté, en particulier les utilisateurs du territoire, en misant sur des rencontres en personne environ toutes les six semaines pour fournir de l'information et répondre aux questions, dans le but de réduire le stress et l'anxiété au sein de la communauté.



3.3. Effets cumulatifs

Question 4

Il existe des préoccupations quant aux effets cumulatifs environnementaux, sociaux, sanitaire et économique, sur le patrimoine naturel et culturel des peuples autochtones ainsi que sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones, notamment sur la sécurité alimentaire des Cris (p.ex. terres altérées, accès réduit aux plans d'eau dû à une contamination perçue ou avérée, etc.) et sur l'aspect socio-cumulatif. Il est notamment question des effets cumulatifs potentiels des projets passés, présents et raisonnablement prévisibles à proximité du projet (p.ex. projet minier Adina). Le projet est susceptible de raviver les traumatismes historiques causés par la contamination des plans d'eau au méthylmercure, les nombreuses terres ayant été inondées pour des projets hydro-électriques et la relocalisation forcée d'un millier de Cris, qui ont dû quitter l'île de Fort George pour s'établir dans le nouveau village de Chisasibi pour permettre la construction du barrage La Grande-1.

Réponse

Patriot a entendu les préoccupations exprimées par les dirigeants, la famille du maître de trappe et la communauté de Chisasibi concernant les traumatismes liés à la construction de 8 des 11 barrages hydroélectriques sur le territoire traditionnel de Chisasibi. Cette préoccupation a notamment motivé la modification de la méthode d'exploitation minière, passant d'une mine à ciel ouvert à une méthode hybride (ciel ouvert et souterraine), afin de réduire les impacts sur les plans d'eau et de diminuer l'empreinte du projet.

Question 5

Il existe des préoccupations sur les effets cumulatifs quant à la possibilité que le transport routier transite éventuellement via les infrastructures routières qui seront construites dans le cadre du projet minier Adina pour rejoindre Chibougamau.

Réponse

Le projet a été planifié et conçu en partant du principe que les infrastructures de transport existantes (Transtaïga et Billy Diamond) seront utilisées pour tous les besoins de transport, l'utilisation d'une nouvelle route qui pourrait être développée à l'avenir n'est pas prévue ou planifiée dans le cadre du projet. Patriot cherche des occasions de solliciter la contribution des Cris à la conception du projet minier Shaakichiuwaanaan. Conscient que les infrastructures de transport sont une préoccupation pour les Cris et que les études de faisabilité de la Grande Alliance ont permis d'accumuler des connaissances considérables, Patriot a contacté le ministère du Commerce et de l'Industrie du gouvernement de la Nation crie et lui a demandé de tirer parti des réflexions sur les composantes régionales des transports issues de ses nombreuses activités de consultation avec les membres de la communauté crie.

À la fin de 2024, Patriot a contacté différents acteurs régionaux pour former un groupe de travail régional sur le transport du concentré de spodumène. L'objectif est de travailler en collaboration pour développer une approche et un plan de transport pour le projet minier Shaakichiuwaanaan.



3.4. Permis et autorisations

Question 6

Il est important de consulter Transports Canada, plus particulièrement l'équipe de protection de la navigation, au sujet de l'applicabilité de la Loi sur les eaux navigables canadiennes. La détermination de la navigabilité d'un plan et cours d'eau doit tenir compte des pratiques traditionnelles autochtones.

Réponse

Une rencontre est prévue avec Transports Canada le 25 avril 2025.

Question 7

Il est important de consulter Environnement et Changement climatique Canada au sujet du Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants, du Règlement sur les oiseaux migrateurs, la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur les pêches.

Réponse

Une rencontre est prévue avec Environnement et Changement climatique Canada au printemps 2025.

Question 8

Il est important de consulter Pêches et Océans Canada, y compris au sujet du Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes, le Règlement sur les effluents des mines et des métaux et des mines de diamants (REMMMD), la Loi sur les Pêches et la Loi sur les espèces en péril.

Réponse

Des discussions ont été entamées avec le MPO, notamment une demande d'examen envoyée en décembre 2024, une réunion de présentation le 16 janvier, une réunion de suivi le 11 avril et une future réunion prévue le 23 avril 2025.

Les amas de résidus miniers proposés ont été choisis de manière à éviter les cours d'eau abritant des poissons. À ce stade, Patriot ne prévoit pas avoir recours à l'Annexe 2 du REMMMD.



3.5. Poissons et l'habitat du poisson

Question 9

Il est important de fournir des renseignements supplémentaires concernant la libération de substances nocives², telles que la lixiviation des métaux et le drainage minier acide, sur la qualité de l'eau de surface et souterraine dans les masses d'eau avoisinantes et/ou en contact avec le site, y compris les niveaux élevés d'arsenic et de production d'acide. Fournir plus de renseignements concernant le contrôle ou la gestion de ces matériaux nocifs, notamment sur le traitement des effluents pouvant contenir, entre autres, des matières en suspension, des hydrocarbures, des produits du dynamitage, des contaminants issus du drainage minier et de la lixiviation des métaux.

Réponse

Une étude géochimique est en cours pour évaluer le potentiel de drainage acide et de lessivage des métaux. Les haldes ont été conçus en tenant compte de cette considération et comprennent un revêtement en géomembrane de la partie classée comme présentant un risque potentiel.

Les haldes et la zone industrielle seront entourés de fossés pour recueillir les eaux de ruissellement, qui seront envoyées dans une série d'étangs qui permettront la décantation des solides, le contrôle de la qualité de l'eau et le traitement si nécessaire.

Une étude complète de gestion de l'eau et un rapport de conception du traitement de l'eau sont en cours de préparation et tiennent compte des matières en suspension, des hydrocarbures, des résidus de dynamitage ainsi que des risques de drainage minier acide et de lixiviation des métaux. L'Étude d'impact environnementale et sociale comprendra une discussion sur les mesures de gestion et un engagement en faveur de la surveillance environnementale.

Question 10

Il est important de fournir des renseignements supplémentaires sur les travaux d'aménagement des infrastructures minières et les autres infrastructures nécessaires, y compris la dérivation du lac 01 et la mise en place des digues. Décrire l'empiètement, la modification de l'hydrologie, la modification de l'hydrogéologie, leurs effets combinés, la modification des paramètres physicochimiques, la sédimentologie et leurs effets potentiels sur la qualité des eaux de surface, souterraines et des sédiments.

Réponse

Les travaux d'ingénierie et de conception sont en cours pour finaliser les méthodes proposées de construction du barrage et de mise en place sur le lac 01, y compris la construction d'un canal de dérivation. Le barrage et le canal

² En provenance des : mort-terrain, stériles, matériaux provenant de bancs d'emprunt ou extraits du site, minerai à faible teneur, minerai, résidus produits sur le site minier et mélanges représentatifs de la codisposition des stériles et résidus, incluant le tantale.



de dérivation seront réalisés en deux phases et ont été conçus pour réduire les impacts sur les poissons et les cours d'eau poissonneux.

Un plan de relocalisation des poissons a été élaboré afin d'atténuer davantage les impacts sur la population locale de poissons. Une évaluation des impacts potentiels sur l'hydrologie et l'hydrogéologie locales sera incluse dans l'EIES. L'évaluation et l'estimation des impacts potentiels sur la qualité des eaux de surface, des sédiments et des eaux souterraines sont également envisagées.

Question 11

Il est important de fournir des renseignements supplémentaires sur la présence de l'esturgeon jaune³ dans les cours d'eau et les plans d'eau susceptibles d'être affectés ainsi que sur les habitats potentiellement affectés étant susceptibles d'être utilisés par ces espèces.

Réponse

La présence d'esturgeons jaunes n'a pas été identifiée lors des efforts de pêche ou de l'échantillonnage d'ADNe dans la zone d'étude du projet.

Question 12

Il est important de fournir des précisions sur le plan de relocalisation du poisson en lien à la dérivation partiel du lac 01 et, le cas échéant, si les effets potentiels du projet sur le poisson et son habitat incluent la mortalité du poisson.

Réponse

Un plan de relocalisation des poissons a été élaboré et sera communiqué sous forme de projet aux parties prenantes du projet, y compris les membres de la communauté et le MPO, avant d'être finalisé. Le plan comprend une description des sites de capture et de transfert, des techniques et stratégies de pêche et de remise à l'eau, ainsi que des stratégies de gestion visant à réduire la mortalité lors de la capture et de la remise à l'eau.

³ Espèces en voie de disparition sous le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPA).



Question 13

Il est important de fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures d'atténuation, programmes de surveillance et de suivi qui seront mises en œuvre pour contrer les effets sur le poisson et l'habitat du poisson, y compris l'élaboration d'un plan de compensation de l'habitat du poisson et les mesures en lien à l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes.

Réponse

Un plan de compensation de l'habitat du poisson est en cours d'élaboration. Des concepts préliminaires ont été partagés avec les membres de la communauté et le MPO. Des efforts ont été faits pour identifier des projets de compensation qui reflètent les valeurs locales à travers un certain nombre d'entretiens individuels et de groupe avec les parties prenantes du projet.

Des demandes de projets de compensation locaux potentiels, y compris l'identification des zones de pêche dégradées, ont été présentées aux parties prenantes. Des mesures visant à réduire les espèces envahissantes sont à l'étude, notamment l'éventuel déploiement de stations de lavage mobiles ou permanentes à l'échelle locale et régionale.



3.6. Utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones

Question 14

Il est important de décrire comment le projet s'harmonise avec les priorités ou stratégies établies en lien avec l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les communautés autochtones touchées.

Réponse

La communication continue avec les communautés crie afin de bien comprendre l'utilisation actuelle. Les récepteurs sensibles tels que les cabanes de chasse ont été identifiés et inclus dans les études sur le bruit et la lumière.

L'intégration des valeurs crie dans la planification du projet a été réalisée par l'embauche directe de membres de la communauté, le recours à des entrepreneurs crie, etc.

Question 15

Il est important de décrire les effets potentiels du projet sur les espèces importantes sur le plan culturel, y compris le caribou boréal⁴, le caribou migrateur⁵, l'esturgeon jaune⁶, l'original, l'ours, le castor et la bernache du Canada.

Réponse

Les impacts potentiels sur les communautés crie d'Eeyou Istchee seront pris en compte par le biais d'une évaluation des conditions socio-économiques, du bien-être de la communauté et de la santé humaine, de l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles, du patrimoine historique, culturel et archéologique et du paysage.

Une évaluation des impacts potentiels sur la faune sera également incluse dans l'EIES.

⁴ Espèce menacée sous la Loi sur les espèces en péril (aire de répartition QC-6).

⁵ Espèces en voie de disparition sous le COSEPAC.

⁶ Espèces en voie de disparition sous le COSEPAC.



Question 16

Il est important d'envisager l'élaboration de mesures d'atténuation supplémentaires, en consultation avec les peuples autochtones, afin de garantir que les effets du projet sur la faune sont réduits au minimum, notamment la restauration de l'habitat pour compenser la perte d'habitat, la restauration à l'aide de plantes indigènes, et la surveillance de la faune.

Réponse

Des mesures d'atténuation seront élaborées en collaboration avec le maître de trappe CH39 et sa famille, ainsi qu'avec d'autres membres de la communauté crie intéressés à participer au processus de planification du projet. Les membres de la communauté seront également informés et inclus dans le processus de planification de la fermeture, y compris les possibilités d'identifier des mesures de compensation, des plantes d'intérêt pour les efforts de revégétalisation et la surveillance continue de la faune.



3.7. Varia (autres facteurs jugés pertinents par le comité)

Il existe des préoccupations quant :

Au potentiel d'expansion du projet au site CV13 à l'ouest et au site CV9 à l'est, offrant tous les deux un potentiel de ressources supplémentaires;

Aucune expansion n'est prévue pour le moment, CV13 et CV9 ne disposent pas d'études de faisabilité pour confirmer la viabilité de leur développement.

Il existe des préoccupations quant :

À l'acceptabilité sociale et la représentativité des peuples autochtones;

Réponse

Travail continu pour informer la communauté et répondre à ses préoccupations, dans le but à long terme d'établir et de maintenir l'acceptation sociale. Patriot prévoit poursuivre ses visites dans la communauté toutes les six semaines et maintenir, voire accroître, sa présence dans ses bureaux situés au Centre commercial.

De plus, Patriot accorde une grande importance à la participation des membres de la communauté à la collecte des données environnementales de base, notamment par l'intermédiaire d'une entreprise crie (Niigaan), ainsi qu'à d'autres activités d'exploration (forage, services alimentaires, entretien ménager, gestion environnementale) sur le site de Shaakichiuwaanaan.

Par l'acquisition de connaissances concrètes sur le projet grâce à leur participation directe aux activités, Patriot espère favoriser l'acceptabilité sociale.

Il existe des préoccupations quant :

Au contexte économique international actuel et à la possibilité que ceci entraîne des délais.

Réponse

La richesse des ressources de CV5 et leur conformité avec les stratégies minérales critiques des gouvernements provincial et fédéral permettent d'avoir confiance dans le succès du développement du projet.



4. CONCLUSION

Patriot espère que les réponses fournies dans le présent document répondront aux attentes du Gouvernement de la Nation Crie, de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada ainsi que des parties prenantes ayant participé à la consultation.

L'objectif étant de contribuer à une compréhension éclairée du projet minier Shaakichiuwaanaan et de soutenir le processus décisionnel du gouvernement quant à la nécessité de procéder à une évaluation d'impact.